

PROCES - VERBAL 7/2013

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Bureau	2 - 3
• Communications du Président	3
• Communications de la Municipalité	3
• Ordre du jour :	4
- Préavis 18/2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 2 ^{ème} série	4 - 6
- Préavis 19/2013 réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho Crédit demandé CHF 359'500.00	6 - 9
- Préavis 20/2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013 – 2016 Crédit demandé CHF 900'000.00	9 - 10
- Propositions individuelles	
- Divers	
Annie MUMENTHALER Augmentation de l'électricité	11
Christine RENAUDIN Lettre des habitants de Villardiez 39-41	11

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 85 présents rejoints par 2 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 12 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Muriel THALMANN, Valérie ANGLARD, MM. Jean-Marc CHEVALLAZ, Jean-Robert CHAVAN, Jean-Luc DUVOISIN, Lilian GEOFFROY, Adriano FRANSCINI, Léopold CORDEY, Pierre-William LOUP, Cyrille PIGUET, Ernest MOSER, Eugène ROY.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ s'est annoncé avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2013 n'étant pas terminé par la secrétaire, il sera approuvé lors de notre prochaine séance.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. CORRESPONDANCE

Le Bureau du Conseil a reçu de Mesdames et Messieurs Suhner, Meyer et Miauton, agissant au nom des propriétaires des immeubles du Chemin de Villardiez 39 et 41, une lettre datée du 1^{er} novembre 2013. Leur courrier concerne la plantation d'arbres sur le terrain du Collège des Alpes, qui jouxte les parcelles de ces personnes. Celles-ci se plaignent, en substance, de la trop grande quantité, à leurs yeux, des arbres plantés et du risque de dévaluation de leur propriété que cela entraîne. Ils relèvent plusieurs inconvénients qu'apportent selon eux ces plantations. A cette lettre était jointe la copie d'une lettre adressée à la Direction de l'Urbanisme et de l'environnement de la Commune, qui détaille leurs griefs adressés aux services de la Commune. Le 11 novembre 2013, le Président a reçu une nouvelle lettre des mêmes personnes l'informant qu'une réponse leur avait été apportée par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, réponse à laquelle ils ont réagi. Le Président a reçu également la copie de ladite réponse. La question soulevée par ces citoyens n'est pas de la compétence du Conseil. Aussi, je ne donne pas lecture détaillée de ces échanges de

correspondances sur lesquels il ne peut pas y avoir de débat.

Par ailleurs, le Président vient de prendre connaissance, à l'instant, d'une pétition signée par Monsieur Jean-Pierre Bachmann et consorts qui concerne la méthode de calcul de la taxe de base annuelle pour la gestion des déchets pour les bâtiments agricoles aux Monts-de-Pully. Cette pétition, selon l'article 73 de notre règlement doit d'abord être examinée par le Bureau, qui doit définir si elle n'est pas conçue en termes contraires au règlement et pour l'instant nous n'avons pas à traiter en Conseil cet objet, qui sera donc traité lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil.

1.1.3. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance du 30 octobre 2013, votre Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- | | |
|------------------|--|
| 12 novembre 2013 | Participation à la troisième réunion du groupe de travail constitué en vue de réviser le Règlement du Conseil. |
| 15 novembre 2013 | Participation au repas de soutien de l'ESP (Entraide Seniors Pulliérans) à l'EMS de la Place Neuve. |

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Juste quelques mots concernant la communication n° 18 que vous avez trouvée sur vos tables ce soir, qui concerne l'état de nos réflexions concernant la mise en place d'un dispositif de réutilisation des objets encombrants réutilisables. Vous vous rappelez qu'une motion de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY et consorts avait été déposée devant ce Conseil lors de la séance du 21 novembre 2012 et que cette motion avait été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du 20 mars de cette année. Depuis là, bien des choses se sont passées. Les réflexions se sont poursuivies. Cela prend pas mal de temps puisque vous le savez la déchèterie est toujours sur le territoire lausannois, qu'on n'a pas encore annexé totalement. Et ces études complémentaires ont permis de répertorier, d'être présent à la déchèterie pendant deux semaines et pour voir exactement ce qui arrivait et qui pouvait être réutilisable. Le nombre d'objets n'est pas énorme, mais la Municipalité souhaite tout de même faire un test selon les modalités suivantes. Il s'agira d'un test qui durera environ 6 mois. Durant le 2^{ème} semestre de la fin de cette année et le 1^{er} semestre de l'année prochaine, nous allons procéder à la collecte des objets en bon état à la déchèterie de la Perraudettaz. Donc les personnes qui voudraient remettre un objet en bon état pourront le faire là-bas. Ils seront récupérés par la voirie et gardés dans le but d'organiser et d'être remis dans le circuit lors d'un vide grenier communal qui serait organisé en parallèle avec la journée de collecte des déchets encombrants qui a lieu toujours le 1^{er} samedi du mois de mai. Nous prévoyons aussi de mettre en place, ça c'est un système qui a été testé à Genève, dans certains endroits, des boîtes d'échange de petits objets. Alors ça c'est vraiment un vrai test. On verra si ça marche. Ce n'est pas dit. Tout cela nous permettra de faire des observations jusqu'en mai 2014 et à ce moment-là la Municipalité disposera de tous les éléments pour se déterminer et choisir le système optimal à mettre en place pour ces déchets encombrants.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il n'y a pas de modifications cette fois.

Chacun a reçu la réponse de la Municipalité au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully. D'entente avec la Municipalité il a été décidé que cette réponse serait examinée lors d'une séance ultérieure. Cette réponse est très complète et fouillée. Elle mérite un examen, donc elle ne sera pas mise en discussion aujourd'hui.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. Préavis 18/2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 2^{ème} série

Commission des finances

2. Préavis 19/2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho
Crédit demandé CHF 359'500.00

Présidence : Monsieur Carlos GUILLEN
Membres : Mesdames Danielle HARBAUGH, Isabelle KRENGER, Claire-Lise TILLE, Messieurs Daniel BOLENS, Jean DUTRUIT, Pyrame JAQUET, Nicolas LEUBA, Pierre LOTH

3. Préavis 20/2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013-2016
Crédit demandé CHF 900'000.00

Présidence : Monsieur Jean-Marie MARLETTAZ
Membres : Mesdames Léna LIO, Katuska STEKEL DIVIANI, Muriel THALMANN, Messieurs Alexis BALLY, Roland DU BOIS, Ernest HUNZIKER, François KHOSROV, Richard PFISTER-CURCHOD

4. Propositions individuelles

5. Divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.1. Préavis 18/2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 2^{ème} série.
Crédit demandé CHF 318'700.00

Le Président invite le rapporteur de la Commission des finances, Madame Anne

SCHRANZ à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Madame Anne SCHRANZ :

Le préavis 18/2013 a retenu l'attention de la Commission des finances dans sa séance du 17 novembre 2013 en présence de Monsieur Gil REICHEN, toujours Syndic, et de Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du service des finances, qu'elle remercie pour leur explication. La procédure de demande de crédits supplémentaires n'appelant plus de commentaires et les éclaircissements donnés sur les différents points du préavis figurant dans le rapport, je n'y reviendrai donc pas. Tout au plus je vous signale que la date de réouverture du restaurant du Prieuré donnée au point 4.2. était erronée. Comme vous avez pu le constater vous-mêmes il est déjà ouvert depuis plusieurs jours à cette date. La Commission des finances vous demande donc de la suivre et d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2013, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 318'700.00.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Madame Nathalie JAQUEROD demande la parole :

Comme vous l'avez constaté, vous avez sur vos tables la communication n° 19 relative à la fuite d'eau survenue à la rue du Midi. Cette fuite d'eau a eu lieu alors que le préavis 18/2013 sur les crédits supplémentaires était déjà établi et les coûts des travaux relatifs à cette fuite d'eau ne figurent donc pas dans le préavis que nous allons étudier ce soir. Quand même il s'agit d'une dépense urgente et imprévisible. Ces travaux visant à rétablir dans le réseau d'eau potable et réparer rapidement et provisoirement la chaussée ont déjà été effectués et se sont élevés à CHF 60'000.00. Dès lors je vous propose l'amendement suivant au préavis 18/2013 en page 6, point 4.2. rubrique 812 compte 3144 « réseaux d'eau » porter le montant du crédit supplémentaire demandé à CHF 190'000.00 à la place des CHF 130'000.00 indiqués sur le préavis et d'amender en conséquence les conclusions du préavis de la manière suivante : d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2013, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 378'700.00 et non pas CHF 318'700.00 comme mentionné.

Le Président rappelle qu'il s'agit en fait d'un amendement à ce préavis et demande si la Municipalité admet cet amendement.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

La Municipalité se rallie à cet amendement puisqu'elle en est même à l'origine. Madame Nathalie JAQUEROD a très aimablement accepté de le présenter puisque, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du Conseil, la Municipalité ne peut pas amender ses propres préavis.

Le Président déclare que l'on va se prononcer sur le préavis tel qu'il a été amendé aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord avec le préavis 18/2013 amendé sont prié de la manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions du préavis 18/2013 sont acceptées à une large majorité et 8 voix contre, sans abstention.

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :

La Commission des finances avec l'accord de la Municipalité a présenté un amendement au préavis. Il me semble qu'il y a lieu de voter tout d'abord sur cet amendement pour savoir s'il est accepté et ensuite de voter sur le préavis.

Le Président déclare qu'il ne pense pas que l'on doive le faire car cet amendement a été proposé par la Commission des finances et accepté, voire proposé par la Municipalité. Donc on peut dire qu'il fait partie intégrante du préavis. Je ne crois pas que l'on doit voter séparément.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je reviens à la contre-épreuve puisque nous même nous avons compté 9 voix contre.

Le Président demande que les personnes qui sont contre ce préavis le manifestent en levant leur carton orange.

Il y a 9 voix contre.

3.2. Préavis 19/2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. C.F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho
Crédit demandé CHF 395'500.00

Le Président invite le président de la commission ad hoc, Monsieur Carlos GUILLEN, à venir à la Tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Carlos GUILLEN :

Vous avez reçu le rapport de la Commission ad hoc qui s'est réunie le 6 novembre 2013. Le préavis étant fort détaillé et explicite et le rapport que vous avez reçu reflétant de manière complète les avis et surtout les interrogations des commissionnaires. Je serai donc très bref dans mes commentaires. Tout d'abord remercie Monsieur le conseiller Municipal Marc ZOLLIKER et ses collaborateurs pour la présentation du projet sur plan, que nous avons trouvée très complète et intéressante. Ils nous ont également répondu de manière professionnelle et documentée aux nombres questions et interrogations des membres de la commission. Questions et interrogations suscitées notamment par le caractère du projet lui-même en qualité de préavis pilote, ainsi que sur les incidences sur le trafic de la mobilité de manière globale future. La commission a accepté le préavis à la majorité des membres présents, soit 7 membres sur 9, et elle recommande au Conseil communal d'aller dans le sens des conclusions du préavis. A relever également que la Commission des finances, qui s'est réunie le 7 novembre 2013 a donné un préavis financier favorable

soit 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité avec 2 voix contre et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Pierre LOTH demande la parole :

Ce réaménagement de carrefour consiste principalement des arrêts bloquants des bus sur la chaussée, d'où l'impossibilité de doubler des bus à l'arrêt. Et d'autre part la création de trottoirs traversant sur les chemins de la Source et Carvalho. Le bus c'est de modérer le trafic sur l'avenue Ramuz et d'améliorer la circulation des bus. Ce projet pilote vise à éviter au maximum le trafic de transit à travers Pully, tout en permettant de maintenir la fluidité du trafic local et la mobilité douce. Si on ne fait rien, l'augmentation forte du trafic automobile amènera à l'asphyxie de l'agglomération. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter ce préavis.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a étudié de manière approfondie le préavis 19/2013 traitant entre autres de la problématique de la mobilité douce. Elle est tout à fait favorable à cette dernière, puisqu'elle a soutenu le projet présenté, il y a quelque temps déjà par la Municipalité. Malgré un long débat, au sein de notre groupe, les avis restent partagés. La majorité de l'Union Pulliérane ne soutiendra pas le préavis proposé. Et ci après quelques arguments qui justifient notre refus, la suppression des stations de bus baignoires nous interpelle fortement. Comme vous le savez cela occasionne de bouchons puisque les véhicules n'ont pas la possibilité de dépasser les bus à l'arrêt. L'Union Pulliérane sait naturellement que cela est voulu et le but recherché. Car le but final est bien d'encourager les automobilistes à renoncer à la voiture dans la mesure du possible et d'emprunter les transports publics. Mais, est-ce vraiment la bonne méthode pour atteindre le but souhaité ? Pour développer une mobilité douce efficace, il faudrait également revoir la cadence des transports publics, par là même occasion une nouvelle politique tarifaire, rediscutée et appliquée par les autorités compétentes s'occupant de la politique des transports. Actuellement le prix du billet de bus est plutôt dissuasif. Notre groupe regrette aussi le manque de vision globale et l'absence d'un plan général de circulation pour la commune de Pully et ses environs. Une planification régionale à long terme nous paraît essentielle voire indispensable. Agir au coup par coup ne convient pas. Finalement nous ne pouvons pas comprendre que la Municipalité ne puisse pas nous indiquer le montant du cofinancement qui devrait être pris en charge par la Confédération et le Canton. Cela nous paraît plutôt surprenant. Au vu de ce qui précède, l'Union Pulliérane refusera majoritairement le préavis 19/2013 présenté ce soir.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Le système qui est proposé dans le préavis il est pratiqué de plus en plus dans d'autres villes en Suisse et en Europe. Il a l'immense avantage c'est de laisser un espace libre devant le bus au moment où celui-ci démarre. Ça contribue nettement à augmenter la

vitesse commerciale des bus et sans ralentir beaucoup la vitesse moyenne de la colonne qui de toute façon va se reformer. Je vous invite vivement à accepter ce préavis.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je commencerai par répondre point par point à l'intervention de Madame la Conseillère Verena KUONEN qui a eu la gentillesse de me remettre cette intervention avant le début de cette séance. Je compenserais donc point par point ; la suppression des arrêts baignoires : Effectivement c'est une volonté, comme vient de la dire Monsieur Alexis BALLY, c'est un système qui se pratique, pas uniquement à Pully, vous pouvez bien l'imaginer. Mais, j'aimerais quand même rappeler deux choses. Vous dites, on veut encourager les automobilistes à renoncer à leur voiture. Alors je ne crois pas que c'est le but premier. On le rappelle en introduction du préavis. Le constat qui est fait c'est qu'il y a un certain nombre de nouveaux habitants qui vont arriver dans l'agglomération, plusieurs dizaine de milliers. Ces nouveaux habitants ils vont circuler comment ? Ils vont circuler en bus, en voiture. Si l'ensemble de ces nouveaux habitants de l'agglomération utilisent uniquement la voiture on va simplement vers un engorgement total du trafic à Pully et ailleurs, donc le but du PALM ce n'est pas d'empêcher les gens de prendre leur voiture, c'est d'essayer de garder le niveau de trafic au niveau actuel soit de 2007 à 2010 et que les nouveaux habitants qui arrivent dans l'agglomération, que ce trafic-là il se reporte sur les transports publics. Mais, c'est prioritairement pour que vous et moi puissiez encore circuler. Ensuite vous parlez de développer une mobilité douce efficace et d'augmenter la cadence des transports publics. Mais, je vous rappelle quand même que pour pouvoir augmenter la cadence des transports publics, il faut que les bus puissent rouler. Si les bus ne peuvent plus rouler parce qu'ils sont pris dans une file continue de trafic et que les voitures leur passent devant pour les bloquer après au carrefour suivant, on va avoir le phénomène que nous pouvons déjà constater actuellement c'est que parfois vous avez deux bus qui tout à coup se suivent, parce qu'il y en a un qui a été bloqué pendant quelques minutes et l'autre il a pu avancer. L'utilité n'est pas très grande d'augmenter la fréquence si les bus ne roulent pas. Comme vous avez pu le lire dans le préavis il ne s'agit pas seulement d'augmenter la vitesse commerciale du bus mais surtout aussi la régularité du service parce que d'avoir deux bus qui arrivent l'un derrière l'autre ça ne sert pas à grand-chose, parce qu'à ce moment-là l'usager qui va prendre le bus, ne saura jamais à quelle heure il va arriver à la gare s'il prend le bus à une heure X. Le but est que l'on puisse assurer un service régulier et que les gens puissent compter sur l'arrivée à un moment donné et à une certaine cadence. Maintenant concernant le manque de vision globale. Je crois que c'est vraiment faire un mauvais procès à la Municipalité que d'affirmer qu'il y a un manque de vision globale. Je crois qu'on a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises, même à de multiples reprises à vous présenter les projets qui étaient en cours. Entre autres et notamment lors de la récente présentation du projet de la rue de la Poste et de la mise provisoire en sens unique. Notre syndic avait fait une introduction avec une présentation de l'étude de circulation qui a été faite ces dernières années, de laquelle on peut tirer certaines conclusions. Donc ce n'est pas un manque de vision globale. Il y a une planification à long terme, alors effectivement, c'est vrai on peut-être dire que ce projet arrive un peu tôt, mais pourquoi est-ce qu'il arrive maintenant ? C'est simplement parce que tout à coup il y a des possibilités de financement par la Confédération et le Canton qui sont possibles et que la ville de Pully, la Municipalité a saisi cette opportunité pour vous présenter ce projet. Autrement, nous vous l'aurions présenté dans le cadre global de l'aménagement de

l'avenue C.-F. Ramuz qui elle est en priorité A dans le projet d'agglomération révisé 2012. Alors ce qui est actuellement en cours et qu'on n'a pas encore pu vous présenter globalement, c'est le master plan qui a été établi pour le centre de Pully et qui comprend une étude de circulation globale pour le centre. Ce master plan il est terminé, mais il est en cours de validation auprès des services cantonaux et notre désir est de le présenter sous forme de préavis d'intention à ce Conseil dans le courant du printemps 2014. Maintenant en ce qui concerne ce co-financement, alors vous pouvez ne pas comprendre, je comprends que vous puissiez ne pas comprendre. Malheureusement c'est comme ça. On peut le demander nous, Municipalité de Pully, mais on ne peut pas obtenir de résultat, cela dépend des fonds qui sont déjà dépensés, de l'argent qui est encore à disposition. On ne sait pas si on pourra être cofinancé à 40 %, 30 % les autorités ne peuvent pas nous le dire. Alors on ne peut malheureusement pas vous le dire non plus. Ce qui est sûr c'est qu'il y a un co-financement qui est possible sur ce projet. Alors j'espère avoir répondu à la majorité des questions que vous pouviez encore vous poser au sujet de ce préavis et je vous invite vivement à voter le préavis présenté par la Municipalité.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Monsieur ZOLLIKER, vous venez de dire dans votre intervention que plusieurs dizaines milliers de personnes allaient arriver sur Pully. Dites-moi que c'est une erreur.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Vous m'avez mal entendu. J'ai dit que plusieurs milliers de personnes allaient arriver dans l'agglomération. C'est le constat que fait le projet d'agglomération et qui a déjà été évoqué à multiples reprises devant ce Conseil et ailleurs lors de différentes séances de présentations. J'espère que j'ai pu vous rassurer.

Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :

Je me pose la question, combien de personnes se sont présentées à l'avenue de Cour et combien temps ils ont mis pour aller jusqu'au prochain carrefour. Parce que si on veut faire une avenue de Cour sur Pully, c'est l'idéal et vous aurez la réponse en allant sur place.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions du préavis 19/2013 sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions du préavis sont adoptées par 42 voix pour, 38 voix contre et 5 abstentions.

3.3. Préavis 20/2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013-2016
Crédit demandé CHF 900'000.00

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur Jean-Marie MARLETTAZ à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Jean-Marie MARLETTAZ :

Rapport au Conseil communal de Pully sur le préavis 20/2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013 – 2016. Crédit demandé CHF 900'000.00. Les membres désignés par le Bureau pour former la commission ad hoc ont pu sans se faire représenter être présente le 4 novembre 2013 pour étudier ce préavis en détail pendant plus de 2 heures. Le résultat de cette étude a débouché, comme vous avez pu le voir dans le rapport, sur une unanimité de la commission. Fort de cette position et du rapport que vous avez tous pu lire, je m'abstiens de vous le relire ce soir. La commission ad hoc étant unanime pour suivre la Municipalité, ce préavis ayant l'objet d'une position de la Commission des finances le 7 novembre, qui à l'unanimité aussi a accepté cette demande de crédit, je m'abstiens aussi de relire les conclusions du rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.
Le Président passe à l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions du préavis 20/2013 sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions du préavis 20/2013 sont acceptées l'unanimité.

3.4. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été remise au Président.

3.5. Divers

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Tous les citoyens Pulliérans ont reçu une longue lettre de la Ville de Pully concernant les tarifs d'électricité 2014. Cette lettre était bien détaillée, je vous en lis en court extrait : « ainsi le prix de KWH augmentera en moyen de 1,52 cts par KWH en 2014. Il y avait même un petit tableau de composantes des prix avec adaptation », dont voici le résumé : énergie – 0,39 cts par KWH, acheminement + 1,76 cts par KWH, taxes et émoluments + 0,15 cts par KWH, total + 1,52 cts par KWH il manque cependant dans cette lettre un chiffre essentiel à mes yeux : le pourcentage d'augmentation, si le citoyen veut connaître ce pourcentage il faut aller dans ces archives prendre une ancienne facture, relever le tarif en vigueur et faire une règle de trois. De quoi le mettre de bonne humeur. Dans cette salle il y a fort à parier que seule une poignée de Conseiller connaît ce chiffre. Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, vous prônez la transparence dans la communication, mais là ce n'est pas le cas. C'est peut-

être pour être en diapason avec le libellé de la facture du Romande Energie, compliquée, détaillée, mais opaque pour bon nombre de personnes. Je terminerai par une question à Monsieur Marc ZOLLIKER. Pouvez-vous ce soir, Monsieur le Conseiller municipal, éclairer notre lanterne, c'est bien de le cas de le dire, et nous donner le pourcentage d'augmentation du tarif de l'électricité, du moins pour le tarif le plus souvent choisi, volta simple.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je peux répondre. Je ne connais pas le chiffre exact, il est entre 5 et 6 %. Maintenant effectivement notre dilemme en tant que Municipalité c'est toujours de savoir qu'est-ce qu'on explique, qu'est-ce qu'on dit ? Alors on peut vous donner des explications très détaillées sur le timbre amont que chacun de vous connaît par cœur, sur les niveaux de tension par lequel l'électricité passe pour vous être fourni finalement au niveau 7 à Pully. On peut entrer dans ce débat ou on peut aussi se dire que la majorité des personnes, y compris moi quand je suis arrivé à la direction des travaux et services industrielles, je n'y comprenais rien. Donc on essaye de fournir une explication globale qui est la plus claire possible. Maintenant je crois que le calcul de l'augmentation il est assez vite fait avec le prix du KWH global qui se situe autour de 25 cts. Maintenant, effectivement ce qui se passe, cette augmentation a plusieurs causes. Mais, je vous rappellerai tout de même que en 2011, il y a eu une baisse des tarifs à Pully qui a profité à toutes les personnes qui étaient raccordées et que malheureusement à ce moment-là les tarifs qui nous avait été fournis en amont avaient été sous-évalués. Alors on n'a pas augmenté alors que les tarifs ont augmenté ces dernières années. On n'a pas répercuté ces augmentations ni en 2012, ni en 2013, malheureusement on atteint un point où ne peut plus ne pas répercuter ces augmentations. Si vous aimeriez plus de détails vous pouvez vous adresser sans autres à la DTSI.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Si Monsieur ZOLLIKER, vous venez de le dire, vous auriez pu l'écrire.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Vous avez expliqué très bien en préambule que nous n'avions pas le droit de statuer sur les revendications des habitants du chemin de Villardiez 39 et 41. Est-il possible que vous mettiez dans votre lettre, que – en tout cas certaine Conseillère – a trouvé leur démarche inadéquate et qu'elle pourrait leur suggérer d'aller vivre en Uganda ou aux Philippines où on essaye de mettre des arbres debout. Je trouve choquant une lettre qui se plaint quand on reboise. Alors je ne sais pas si vous pouvez mettre un P.S. de ma part. C'est tout à fait impromptu. Mais vous pouvez dire en tout cas que je suis profondément choquée. Ils peuvent me téléphoner 076 584.04.55.

Le Président : Je pense que c'est un message presque direct, mais je n'écrirai pas une telle lettre.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 21h00. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 12 décembre 2013 à 18h00. Cette séance sera suivie d'un repas que la Municipalité a l'amabilité d'offrir aux Conseillers.

Le Président :

La secrétaire :

Pierre Zappelli

Jacqueline Vallotton

